



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 21 septembre 2021

Derrière la vitrine de l'inclusion scolaire : un manque criant de personnels pour accompagner les élèves en situation de handicap

Les PIAL, généralisés à la rentrée 2021 sur l'ensemble du territoire, constituent la mesure phare de Blanquer pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap et l'école inclusive. Néanmoins, deux semaines après la rentrée, cette politique de mutualisation des moyens d'accompagnement provoque la colère des personnels : les élèves accompagnés perdent des heures, d'autres n'ont aucune aide humaine à leur côté. Dans certaines écoles ou certains établissements, il manque une centaine d'heures pour assurer un accompagnement minimum pour les élèves en situation de handicap. De même, dans certains PIAL, l'administration s'oppose à augmenter le temps de service des AESH alors que des élèves sont encore sans accompagnant·es.

Les causes des difficultés à recruter

Les services départementaux de l'Éducation nationale peinent à recruter des personnels AESH en raison du mauvais traitement réservé à ces personnels. Les conditions d'emploi et les conditions salariales sont inacceptables : les AESH travaillent sous contrat. L'accompagnement des élèves en situation de handicap doit être reconnu par la création d'un statut de fonctionnaire. On parle aujourd'hui de "missions" d'AESH alors qu'il s'agit en réalité d'un véritable métier avec ses compétences et ses savoir-faire.

De même, les temps incomplets imposés maintiennent les personnels AESH dans la précarité. Les maigres revalorisations annoncées la veille de la rentrée ne suffisent pas pour améliorer véritablement la situation des AESH dont le salaire moyen reste d'environ 750 euros pour 24 heures hebdomadaires

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



d'accompagnement.

Depuis la mise en place des PIAL et la généralisation de la politique de mutualisation, les conditions de travail des AESH se sont dégradées. Avec la mutualisation, l'accompagnement ne dépend plus des besoins des élèves, qui ne sont plus chiffrés par les MDPH, mais du nombre de personnels disponibles dans le PIAL. L'accompagnement est morcelé : les AESH doivent accompagner plus d'élèves pour un volume d'heures par élève moins important. Les AESH ne peuvent plus assurer un suivi pédagogique des élèves (diagnostiquer leurs difficultés, se concerter avec les enseignant·es, concevoir des adaptations pédagogiques...) et se trouvent dépossédé·es de leur travail.

Pour accompagner les élèves, il faut recruter, pour recruter, il faut reconnaître le métier d'AESH

Le ministre Blanquer doit reconnaître l'échec de sa politique de mutualisation. Il faut revenir à des notifications de la MDPH qui chiffrent un nombre d'heures d'accompagnement pour chaque élève.

La création d'un véritable statut intégré à la Fonction publique d'éducateur et d'éducatrice scolaire spécialisé·e est un impératif pour les AESH. Cette avancée permettrait de définir un temps de service adapté aux réalités scolaires et de permettre aux AESH d'exercer à temps plein, ce qui est impossible aujourd'hui puisque le temps plein s'élève à 39h par semaine, au-delà des horaires d'ouverture des écoles et des établissements scolaires.

SUD éducation revendique la reconnaissance d'un temps plein à 24h d'accompagnement pour les personnels AESH. Ce temps plein permettrait une réelle prise en compte des tâches effectuées par les AESH en plus du temps d'accompagnement.

SUD éducation appelle tous les personnels à rejoindre la grève des AESH du 19 octobre afin de gagner les moyens pour un véritable accompagnement des élèves en situation de handicap à l'école. Gagnons un vrai statut pour les AESH !